

**REGLEMENT DES ETUDES**

**DIPLOME D'UNIVERSITE**  
**Accompagner la période périnatale :**  
**optimiser l'impact de la relation Professionnels/Parents au service de l'enfant**  
**ANNEE UNIVERSITAIRE 2026 - 2027**

**1-ORGANISATION GÉNÉRALE**

**PRÉSENTATION**

Aujourd'hui les modes de conception des enfants et les parentalités sont diverses, et le seront de plus en plus. Il faut donc être capable d'innover et d'anticiper les liens, pour accompagner ensemble et au mieux, les parents, et le bébé dès la procréation. Dans ce contexte, ce D.U. propose d'optimiser les attitudes, postures et langages nécessaires à une épigénétique de qualité, à travers diverses approches (philosophiques, sociologiques, biologiques etc...).

Ce D.U. se donne pour objectif de doter les professionnels d'outils de communication et de pratiques, venant compléter leurs gestes techniques, dans le domaine de la maternité, notamment quand celle-ci utilise des techniques de PMA.

Il a également pour objectif, la réactualisation des pratiques d'accompagnement avec les autres professionnels de la grande famille périnatale.

**1-1-Composition des enseignements**

Le D.U. est organisé sur une année et composé d'unité d'Enseignements (UE) comportant des enseignements (ECUE) obligatoires.

Le DU comprend 3 UE :

- UE 1 Accompagner la période prénatale
- UE 2 Connaitre les enjeux de la période per-natale
- UE 3 Accompagner la période postnatale

Le nombre total d'heures en présentiel est de 126 heures

**1-2- Organisation**

Durée de la formation : 1 an  
Début de la formation : Début octobre  
Fin des cours : Début juillet  
Fin de la formation : Juillet

Règlement des études du  
DU « Accompagner la période périnatale : optimiser l'impact de la relation Professionnels/Parents au service de l'enfant »

---

Périodicité : 2,5 jours/mois

Dix sessions d'une fin de journée de 3 heures et de deux journées de 7 heures permettront aux participants de perfectionner leurs propres pratiques de l'accompagnement. La participation active basée essentiellement sur des questions, la richesse des échanges et des réflexions personnelles, l'examen critique des anciennes et nouvelles méthodes d'accompagnement, la mise en situation entre les participants au D.U. et des parents volontaires participeront à la recherche d'un mode différent de relation parents-professionnels-bébés.

Les interventions sont prévues du jeudi 18h30 au samedi 14h.

### **1-3 Public concerné et conditions d'accès à la formation**

#### ***Public concerné***

> Directions administratives : Directeur de maternité, Chef de services hospitaliers, Chef de pôle, Directeur de laboratoire, Directeur d'instituts PMA, Cadre administratif de santé, Directrice d'école de sages-femmes

> Chefs de projets : Responsabilité Sociale des Entreprises, Laboratoire, Entreprise de la santé et du soin, Tout responsable de projets en liens avec la problématique élargie du soin, Chef de projets dans milieu associatif

> Professionnels de santé : Entrepreneur de la santé (start-up de la santé, monitoring de la santé), Médecins (biologiste, gynécologue, obstétricien, pédiatre, pédopsychiatre...), Psychologue, Sage-femme, Puéricultrice, Kinésithérapeute, Professionnels de la Périnatalité, Infirmier, Psychomotricien, Pharmacien...

#### ***Prérequis***

Niveau Master 2 (sinon dérogation sur dossier), 5 ans minimum de pratique professionnelle.  
CV, lettre de motivation

#### ***Capacité d'accueil et seuil d'ouverture***

Effectif minimum : 15 participants

Effectif maximum : 20 participants

Possibilité d'assister à un ou plusieurs modules.

### **1-4 Admission au diplôme**

Est déclaré admis au diplôme d'université le candidat » le candidat ayant obtenu : Une moyenne pondérée des trois Unités d'Enseignement supérieure ou égale à 10/20.

### **1-5 Mentions**

Les mentions sont délivrées en fonction de la moyenne générale obtenue par le stagiaire sur l'ensemble des UE :

Moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 : mention passable

Moyenne générale supérieure ou égale à 12/20 : mention assez bien

Moyenne générale supérieure ou égale à 14/20 : mention bien

Moyenne générale supérieure ou égale à 16/20 : mention très bien

Règlement des études du

DU « Accompagner la période périnatale : optimiser l'impact de la relation Professionnels/Parents au service de l'enfant »

---

## **1-6 Session**

Le diplôme est en session unique.

## **2 – ASSIDUITÉ - RATTRAPAGE**

La participation à tous les cours est obligatoire. Toute absence devra être justifiée. Une feuille d'émargement sera signée systématiquement pour chaque demi-journée d'enseignement.

L'absence à la session d'examen entraîne la non validation des UE 1 à 3. L'organisation d'une session de rattrapage en cas d'absence dûment justifiée dans un délai de 48 heures auprès du secrétariat, est laissée à la seule appréciation de l'équipe pédagogique suite à une requête écrite formulée par le candidat. Cette possibilité n'entraîne aucun droit pour le stagiaire.

## **3 – MODALITÉS DE CONTRÔLE**

### **3-1 Organisation des examens**

Les épreuves se déroulent après une convocation de l'étudiant et après que celui-ci a remis à l'enseignant responsable le rapport de travail.

### **3-2 Déroulement des épreuves**

L'étudiant doit se présenter muni de sa carte d'identité ou de sa carte d'étudiant sur laquelle se trouve sa photo.

### **3-3 Procédure relative aux résultats**

Les résultats seront annoncés par l'administration après délibération des membres du jury.

### **3-4 Composition du jury**

La composition du jury est arrêtée par le Président de l'Université de Toulon sur proposition du directeur de la DFPA et fait l'objet d'une publication.

### **3-5 Fraude et plagiat**

La fraude est passible de sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur. Le plagiat est passible de peine pouvant aller jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 500 000€ d'amende. Voir charte des examens de l'UTLN.

Règlement des études du

DU « Accompagner la période périnatale : optimiser l'impact de la relation Professionnels/Parents au service de l'enfant »

---